

# CHOSSES À FAIRE ET À ÉVITER DANS LA PRÉPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

	DOs	DON'Ts
<b>Préparation d'une note de synthèse États membres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Consultez le catalogue des projets du Plan d'action pour le développement pour vous familiariser avec les travaux antérieurs du Plan d'action pour le développement.</li><li>✓ Identifiez d'abord le défi lié à la propriété intellectuelle que votre projet vise à relever. Déterminez les causes profondes du problème, qui ne sont souvent pas uniquement liées à la propriété intellectuelle.</li><li>✓ Réfléchissez à l'aide que vous comptez mobiliser auprès de l'OMPI pour résoudre le problème.</li><li>✓ Assurez une logique d'intervention rigoureuse qui explique clairement comment le soutien de l'OMPI (réalisations) conduira aux changements positifs attendus (résultats).</li><li>✓ Établissez une distinction claire entre les réalisations (produits livrables du projet) et les résultats (leurs effets positifs attendus).</li><li>✓ Réfléchissez aux facteurs externes qui échappent au contrôle direct du projet et qui doivent être mis en place pour garantir que les réalisations conduiront aux résultats attendus.</li><li>✓ Consultez les principales parties prenantes susceptibles d'être concernées avant de rédiger votre note conceptuelle, notamment le ou les offices nationaux de la propriété intellectuelle, les ministères de tutelle, les associations d'entreprises, les universités, etc.</li><li>✓ Veillez à ce que votre projet aborde des questions liées à la propriété intellectuelle qui sont pertinentes et d'intérêt commun pour plusieurs pays.</li><li>✓ Bien que vous puissiez préparer directement la proposition de projet et la soumettre au CDIP, préparez d'abord un projet de note conceptuelle et discutez-en avec la Division de la coordination des programmes de développement.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✗ Ne proposez pas un projet qui ne fait que répéter le travail effectué dans des projets du Plan d'action pour le développement antérieurs.</li><li>✗ Ne concevez pas votre projet autour d'activités telles que des études, des formations, des ateliers et des publications.</li><li>✗ Évitez d'envisager les solutions possibles sous le seul angle de la propriété intellectuelle et des bénéficiaires sélectionnés.</li><li>✗ Évitez de proposer des projets qui ne visent à profiter qu'à un pays ou à une institution en particulier.</li></ul>

	DOs	DON'Ts
<b>Négociation de votre proposition au sein du CDIP</b> États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mobilisez le soutien des groupes du CDIP pour votre proposition avant de la soumettre formellement à l'examen du comité. Intégrez les suggestions que vous recevez comme vous le jugez approprié.</li> <li>✓ Utilisez l'assistance de la DACD pour modifier votre proposition sur la base des commentaires des autres États membres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Ne soumettez pas de propositions au CDIP sans consultation préalable des différents groupes.</li> </ul>
<b>Mise en œuvre du projet</b> Chef de projet, pays participants	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Utilisez le cadre logique comme un outil de planification, de gestion et de suivi.</li> <li>✓ Définissez des indicateurs pour chacun des produits et des résultats attendus. Choisissez des indicateurs qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps.</li> <li>✓ Mettez en place une structure de gestion de projet clairement définie dans chacun des pays pilotes/bénéficiaires. Lorsque plusieurs institutions sont impliquées, désignez un coordonnateur et établissez un mécanisme de pilotage pour les consultations. La DACD vous fournira des conseils si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Ne mettez pas en œuvre le projet en vase clos. Coordonnez votre action avec les collègues internes concernés et informez la DACD de tout problème qui pourrait survenir au cours du processus de mise en œuvre.</li> </ul>
<b>Identification et diffusion des enseignements tirés</b> DACD, chef de projet, États membres	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En vous appuyant sur les résultats, les conclusions et les recommandations de l'évaluation finale du projet, identifiez les principaux points à retenir pour la note de diffusion, qui sera disponible sur le site Web de l'OMPI.</li> <li>✓ Les États membres peuvent envisager d'autres canaux pour diffuser les résultats à un public plus large. Il peut s'agir d'événements parallèles à la réunion du CDIP (pour les participants au CDIP, le personnel de l'OMPI), de communiqués de presse (pour le public des pays pilotes), de notes d'orientation (pour les gouvernements des pays pilotes) ou d'autres moyens d'assurer la visibilité et l'assimilation des résultats du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Ne laissez pas les résultats d'un projet se perdre.</li> </ul>